CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

4ème REUNION DE 2008

Séance du 23 juin 2008

CG 08/4ème/HC-2

REPRÉSENTATION AU SEIN DE COMMISSIONS ET ORGANISMES EXTÉRIEURS

Syndicat départemental des déchets

—

Par délibération du 25 mars 2008, l'Assemblée départementale a procédé à la désignation de ses 10 délégués titulaires auprès du syndicat départemental des déchets :

MM. ANDRIEU, Président du Comité départemental de l'environnement
DAGEN, Président commission des finances
ASTRUC, Président commission agriculture
GARRIGUES F. , Président commission aménagement du territoire et tourisme
MM. CAMBON
GONZALEZ
QUÉREILHAC
GUIRBAL
MOIGNARD
EMPOCIELLO

Je vous rappelle que la représentation des collectivités membres du syndicat départemental est organisée en 3 collèges :

- collège I : Conseil Général
- collège II : EPCI et syndicat intercommunaux
- collège III : communes isolées

Pour prévenir les modifications ultérieures de répartition du nombre de délégués par collège, les statuts du syndicat modifiés en 2005 prévoient la formule générale suivante :

- nombre délégués collège I = nombre délégués collèges II + III

Après le retrait du SIEEOM de Grisolles/Verdun, la situation est la suivante :

- collège I : département : 9 délégués
- collège II : intercommunalités et EPCI : 8 délégués
- collège III : communes : 1 délégué

Il appartient donc à notre Assemblée de modifier sa représentation en conséquence et de ramener le nombre de délégués titulaires de 10 à 9, sachant que les statuts du syndicat autorisent la désignation de suppléants.

Les collectivités siégeant aux collèges II et III ayant désigné des suppléants, je vous propose :

- de supprimer un délégué titulaire dans notre représentation
- de désigner 9 délégués suppléants pour apporter davantage de souplesse, sachant que nous devrions être appelés à adapter notre représentation à chaque modification de la composition des collèges II et III.

Je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

♦

♦ ♦

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 25 mars 2008,

Vu les statuts du Syndicat départemental des déchets,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Modifie la représentation du Conseil Général (collège I) en ramenant le nombre de délégués de 10 à 9 ;

- Fixe comme suit la représentation du Conseil Général :

Titulaires	Suppléants
MM Andrieu, Président comité départemental de l'environnement	MM. Lacombe
Dagen, Président commission finances	Capayrou
Astruc, Président commission agriculture	Bénech
Garrigues F., Président commission aménagement du territoire et tourisme	Albert
Cambon,	Raynal
Lavabre	Marty
Quéreilhac	Viguié
Guirbal	Descazeaux
Moignard	Mouchard

Adopté à l'unanimité.

Le Président,